

**Commune de Mittelschaeffolsheim**



Procès-verbal de la séance du 11 juillet 2023

Président de séance : M. Alain WACK, Maire

Secrétaire de séance : Mme Mélissa LAGEL, Secrétaire de mairie

Date de convocation : 07 juillet 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 15      Présents : 13      Votants : 15

Membres en exercice	15	
Présent(e)s	13	M. Alain WACK, Mme Laurette DIEBOLD, M. Didier GRUBER, Mme Martine CLAUDON, M. Hervé BORNERT, Mme Sophie DOLLINGER, M. Ludovic FISCHER, M. Fabien GINSS, Mme Jessica GREGET, M. Nicolas LAUGEL, M. Franck MEYER, M. Alexandre ROUYER, Mme Carmen SCHLEMMER.
Absent(e) excusé(e)	2	M. Mathieu KIEFFER, M. Denis LOTTMANN
Procurations(s)	2	M. Mathieu KIEFFER à M. Nicolas LAUGEL, M. Denis LOTTMANN à M. Alain WACK

M. le Maire ouvre la séance à 20h10. Il salue et remercie les membres présents. Il informe l'Assemblée que M. Mathieu KIEFFER a donné procuration à M. Nicolas LAUGEL et que M. Denis LOTTMANN lui a donné procuration. Il constate que le quorum est atteint.

**L'ordre du jour suivant est adopté comme suit :**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 11 avril 2023
3. Chasse communale : Composition de la 4C
4. Chasse communale : Mode de consultation
5. Chasse communale : Affectation du produit de la chasse
6. Travaux communaux : Convention de maîtrise d'ouvrage unique et de financement avec la CAH.
7. Divers et communications

**1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, M. le Maire vous propose la candidature de : Mélissa LAGEL, secrétaire de mairie.

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition du rapporteur

Vu l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales

**DÉSIGNE** Mme Mélissa LAGEL, secrétaire de mairie, comme secrétaire de séance.

**Adopté à l'unanimité : 15 voix POUR dont 2 procurations.**

## **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AVRIL 2023**

M. le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Aucune observation étant formulée,

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition du rapporteur

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du 11 avril 2023

**Adopté à l'unanimité : 15 voix POUR dont 2 procurations.**

## **3. CHASSE COMMUNALE : COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE LA CHASSE (4C)**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la préparation du dossier de la chasse en vue de la location de cette dernière pour la période 2024-2033.

Vu les articles L429-2 et suivants du Code de l'Environnement,

Vu la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de constituer la Commission Consultative Communale de la Chasse.
- **DÉSIGNE** M. Alain WACK, Maire, président de la 4C, et Mme Laurette DIEBOLD et M. Didier GRUBER en qualité de représentant de la commune ;
- **DÉCIDE** que ces mêmes personnes siègeront au sein de la commission de relocation en cas d'adjudication publique ou d'appel d'offres.

**Adopté à l'unanimité : 15 voix POUR dont 2 procurations.**

## **4. CHASSE COMMUNALE : MODE DE CONSULTATION**

M. le Maire expose au conseil qu'en application de l'article L.429-13 du Code de l'environnement et de la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888, la décision relative à la destination du produit de la chasse peut être prise soit dans le cadre d'une consultation écrite des propriétaires, soit dans le cadre d'une réunion de ces derniers.

Vu les articles L429-13 du Code de l'Environnement,

Vu la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de consulter par écrit les propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à cette consultation.

**Adopté à l'unanimité : 15 voix POUR dont 2 procurations.**

## 5. CHASSE COMMUNALE : AFFECTATION DU PRODUIT DE LA CHASSE

Dans les prochains mois, il sera procédé au renouvellement des baux de chasse de 2024 à 2033. D'emblée, il convient de rappeler que le produit des baux de chasse appartient aux propriétaires fonciers.

Le droit de chasse est, en effet, un attribut du droit de propriété qui, dans le cadre de la législation locale, est administré par les communes, au nom et pour le compte des propriétaires, ainsi que l'énonce l'article L. 429-2 du Code de l'Environnement.

La répartition du produit de la chasse entre les propriétaires fonciers est donc la règle qui est inscrite dans la loi locale de la chasse.

Deux alternatives sont donc en définitive possibles :

- soit la répartition du produit de la chasse entre les propriétaires fonciers,
- soit le produit sera abandonné à la commune lorsqu'il en a été expressément décidé ainsi par les deux tiers au moins des propriétaires représentant les deux tiers au moins des fonds situés sur le territoire communal (article L. 429-13 du Code de l'Environnement).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'abandonner le produit de la chasse à la commune.

**Adopté à l'unanimité : 15 voix POUR dont 2 procurations.**

## 6. TRAVAUX COMMUNAUX : CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE ET DE FINANCEMENT AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU

La Commune de Mittelschaeffolsheim a pour projet d'aménager plusieurs espaces publics à caractère d'agrément (jardin intergénérationnel, square).

La Communauté d'Agglomération souhaite quant à elle profiter de ces travaux pour réaliser des aménagements liés à la sécurité et à l'accessibilité de la voirie (sécurisation du carrefour des routes départementales 30 et 226 et création d'un quai de bus en face de la mairie).

Pour réaliser ces travaux, les deux maîtres d'ouvrage ont choisi de se prévaloir des dispositions de l'article L2422-12 du Code de la Commande Publique, qui permet, en cas de réalisation d'un ouvrage relevant simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, de désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

C'est dans ce cadre que la conclusion d'une convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement est envisagée entre la CAH et la Commune de Mittelschaeffolsheim.

Il est proposé que la Commune de Mittelschaeffolsheim assure la maîtrise d'ouvrage unique de ces travaux. A ce titre, elle sera chargée notamment de définir les conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et réalisé ; de choisir les entreprises prestataires ; de signer et de gérer les marchés de travaux ; d'assurer la gestion administrative, financière et comptable de la totalité des opérations, y compris pour le compte de la CAH.

Le coût prévisionnel de l'opération tel qu'il ressort de l'avant-projet établi par le maître d'œuvre se monte à 289 000 € TTC, décomposé comme suit :

- part Commune de Mittelschaeffolsheim : 231 000 € pour les aménagements paysagers,

- part CAH : 58 000 € pour la voirie, l'éclairage public et le quai de bus.

La Communauté d'Agglomération de Haguenau versera à la Commune de Mittelschaeffolsheim sa contribution financière à cette opération d'aménagement selon les modalités prévues dans la convention jointe. La Commune de Mittelschaeffolsheim, en tant que maître d'ouvrage, assurera le préfinancement des dépenses de l'opération.

Vous êtes invités à vous prononcer sur cette proposition.

*Discussion : M. le Maire remercie Martine CLAUDON et Mélissa LAGEL pour leur travail concernant les dossiers de subventions.*

Le Conseil municipal,  
sur la proposition du rapporteur,

- **APPROUVE** le projet de convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement, joint en annexe au présent rapport, à conclure entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et la Commune de Mittelschaeffolsheim dans le cadre de travaux d'aménagement rue Principale à Mittelschaeffolsheim.
- **CHARGE** le Maire, ou son représentant, de prendre toute décision afférente à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité à 15 voix POUR dont 2 procurations.**

## **7. DIVERS ET COMMUNICATIONS**

### **a) Congés d'été des agents**

Les deux agents communaux prendront leurs congés d'été du 7 au 27 août 2023. M. le Maire arrosera les plantations avec le tracteur communal durant l'absence de l'agent technique.

**Le Conseil municipal en prend note.**

### **b) Atelier sur le cerveau**

Atelier destiné aux 60 ans et plus organisé par Brain'up :

« Souvent notre cerveau nous inquiète : des oublis du quotidien, un mot sur le bout de la langue ou un doute sur le nom d'une personne sont autant de signes bénins et pourtant anxiogènes. Chacun peut encore agir sur son cerveau et l'aider à fonctionner de manière plus efficace ».

Cet atelier est gratuit. Il se déroulera les lundis 11, 18, 25 septembre et 2, 9, 16 octobre 2023 de 10h00 à 12h00 à la salle du conseil en mairie. Chaque séance a une thématique différente, c'est pourquoi il est fortement conseillé d'assister à chacune d'elles. Le nombre de places est limité à 17 personnes.

**Le Conseil municipal en prend note.**

### **c) Relocation jardin communal**

Le contrat de bail d'une des parcelles de jardin communal rue d'Olwisheim a été résilié, la commune recherche un nouveau locataire. La surface du jardin est de 1,15 ares, le tarif annuel est de 6,05 € pour 2022.

Une communication sera faite par affichage à la mairie et par Panneapocket pour la recherche d'un locataire.

## **Le Conseil municipal en prend note.**

### **d) Emplacement des biobacs**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, 3 biobacs pourront être mis en place à Mittelschaeffolsheim afin d'y déposer les déchets alimentaires. Les emplacements sont à définir en amont. Il doit être envisagé d'installer 2 biobacs par site à terme. La Communauté d'Agglomération de Haguenau a l'obligation de proposer ce service mais les communes ont le choix de le mettre en place ou non. M. le Maire précise qu'il sera prévu deux ramassages hebdomadaires de ces biobacs, un camion passera pour récupérer les déchets et un autre pour nettoyer les bacs.

Jessica GREGET fait remarquer qu'ajouter quatre trajets en camion par semaine et par commune est une ineptie et ne comprend pas l'utilité car beaucoup de ces déchets peuvent être compostés. Elle souhaiterait savoir s'il existe une autre solution. Ludovic FISCHER propose de promouvoir davantage les ateliers compost. M. le Maire ajoute que le prix des composteurs par la CAH est très bas actuellement.

Carmen SCHLEMMER dit que certaines communes ont des poulaillers communaux. M. le Maire dit qu'il faudrait au moins deux poulaillers et demande qui va s'occuper de ces poulaillers et à quel emplacement les installer.

Laurette DIEBOLD objecte qu'un certain nombre de déchets ne peuvent pas être compostés ni être donné aux poules.

Jessica GREGET ajoute que le ramassage hebdomadaire des poubelles d'ordures ménagères est inutile, les poubelles sont presque vides depuis l'extension des consignes de tri.

**Il est proposé d'éclaircir certains points et d'en rediscuter au prochain Conseil Municipal.**

### **e) Portail cimetière**

Le portail du cimetière était abîmé dans les coins et la rouille a commencé à faire des trous dans les angles supérieurs. Après l'analyse de plusieurs devis, la société Métallerie WEBER à Brumath a effectué les travaux de réparation. Montant de la facture payée : 658,80 €.

## **Le Conseil municipal en prend note.**

### **f) Appel AMRF du lundi 03 juillet 2023 à 12h00**

M. le Maire donne lecture de l'appel lancé par l'Association des Maires Ruraux de France.

*« La situation de désordre et de violence que connaît notre pays depuis plusieurs jours n'est pas acceptable. Nos mairies sont attaquées, plusieurs de nos collègues ont été agressés, les rues sont vandalisées, les magasins pillés ou incendiés. Nous sommes saisis par de nombreux maires qui attendent une réaction forte de l'Etat, mais aussi de l'AMF.*

*C'est pourquoi nous vous adressons dans l'urgence ce message pour vous informer que l'AMF invite aujourd'hui tous les maires de France à organiser demain lundi 3 juillet à 12h sur le perron de leur mairie un rassemblement de tous les citoyens pour témoigner de notre refus du chaos et de la violence, pour soutenir les maires agressés et pour appeler à un sursaut civique. [...]».*

Il remercie les 4 personnes qui se sont présentées spontanément devant la mairie à 12h00.

### **g) Animations dans la commune**

La société de danse n'a pas souhaité renouveler son contrat de location pour la rentrée 2023. L'activité Cross training continuera ses séances tous les mercredis soir de 19h30 à 20h15 (à partir du 6 septembre).

Autre point :

Au vu de la nouvelle disponibilité de la salle communale, M. le Maire demande s'il peut être envisagé de faire des animations jeux de société ou autre par le Conseil Municipal. Il demande si ce projet peut être intéressant et qui souhaite s'investir dans ce projet. Ludovic FISCHER, Carmen SCHLEMMER, Sophie DOLLINGER, Martine CLAUDON, Alexandre ROUYER et Jessica GREGET se proposent. Laurette DIEBOLD, référente de la Commission Sports, Loisirs et Animations reviendra vers eux.

### **h) Site Internet**

Le 16 janvier, le site Internet de la mairie a été piraté. La mise à niveau de la sécurité du site par la société KRYALIDESIGN (gérant du site de la commune) a coûté 312 €.

Un contrat de maintenance et sécurité du site a été mis en place fin janvier pour un montant de 530,40 € par an. Un antivirus et un cyber protecteur ont été installés par Berger Levrault (61,20 € + 72 € par an).

Le 9 mai, nouvelles tentatives d'intrusion. L'antivirus bloque l'accès au site. Nous contactons KRYALIDESIGN. Le site est d'abord mis hors d'accès puis restauré à la version décembre 2022.

Un délai d'un bon mois a été observé après la remise en ligne. Pas d'autres tentatives d'intrusion.

Nous avons récupéré les identifiants ce lundi 3 juillet, le site sera mis à jour rapidement.

*Carmen SCHLEMMER demande quelle est la fréquence de visite du site Internet de la commune. Une réponse sera apportée au prochain Conseil municipal.*

### **i) Engrais**

Carmen SCHLEMMER demande si l'usage d'engrais est en place pour les plantations extérieures de la commune. Avec la chaleur actuelle, faut-il revoir la fréquence ou la quantité d'arrosage ? Une couche de paillage avec du miscanthus peut-elle être envisagée ?

Martine CLAUDON en charge de l'agent technique indique qu'un engrais liquide a déjà été apporté à l'ensemble des plantes et qu'elle va chercher un engrais différent afin de donner un nouveau coup de pouce aux plantes.

Le travail de l'agent communal a également été abordé.

Les points ayant tous été abordés, M. le Maire clôt la séance à 22H00.

Signatures :

**Le Maire :**  
Alain WACK

**La secrétaire de séance :**  
Mélissa LAGEL